



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-13

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Pierre Tissier, Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Carole Rouveure

➤ Autres membres de droit :

M. Gwenn Geoffroy, Directeur de cabinet, représentant Mme la préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Laurent Marce, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Ronan Philippe, Marc-Antoine Quenette, Matthieu Salel, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, Adjudante-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier

➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ Procurations :

M. Jean-Yves Meyer à M. Jean-Manuel Garrido
M. Michel Villemagne à M. Laurent Ughetto

Secrétaire de séance : Monsieur René Sabatier

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2019-09 du conseil d'administration en date du 3 avril 2019 approuvant le plan de recrutement pluriannuel 2019/2023,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu l'organigramme du SDIS en date du 1^{er} juillet 2020,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial dans sa séance du 4 mars 2024,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant l'augmentation du nombre de dossiers de contentieux et la nécessité de soutenir le groupement ressources,

Considérant l'accroissement des projets informatiques de l'établissement,

Considérant la nécessité de créer un poste d'officier de sapeurs-pompiers professionnels pour le service Planification et Préparation Opérationnelle,

Considérant le plan de recrutement pluriannuel 2019/2023 et notamment le recrutement de trois postes de sapeurs-pompiers professionnels du grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels,

Considérant la nécessité de supprimer un poste de lieutenant-colonel qui a fait valoir ses droits à la retraite,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

I. DECIDE de :

A. CRÉER

1. Dans la filière administrative :

- Un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} avril 2024 ;

2. Dans la filière technique :

- Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2024 ;

3. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :

- Un poste de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- Trois postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

B. SUPPRIMER

1. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :

- Un poste de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} avril 2024 ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 007-280712001-20240327-D_2024_13-DE



C. DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en conséquence.

Le président
du conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Maisonnat'.

Pierre Maisonnat